

MAIRIE DE VARETZ



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 25 AOUT 2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14 (Cf liste d'émargement)

- Monsieur Le Maire Nicolas Pennel
- Mesdames Maryse Lochu, Emilie Merel, Mireille Durand, Brigitte Berthy, Elisabeth Goddaert, Jany Guennoc-Barrière, Catherine Goulmy.
- Messieurs Eric Jaubertie, Pascal Barrière, Paul Audard, Jean-Philippe Taurisson, Clément Tallerie, Aimé Pons.

Excusés avec procuration : 3

- Madame Marie Loriol procuration donnée à Eric Jaubertie
- Madame Maria Sousa-Borges procuration donnée à Brigitte Berthy
- Monsieur Jean-Pierre Charliaguet procuration donnée à Elisabeth Goddaert

Absents : 2

- Monsieur Matthieu Froidefond
- Monsieur Aurélian Coursière

17 présents ou représentés, 2 absents.

Ouverture de séance : 20H35

1 - Secrétaire de séance : Catherine Goulmy

Approbation donnée à l'unanimité.

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 12 Mai 2017 et du compte rendu de la séance du 26 juin 2017 :

Approbation donnée à l'unanimité.

3 - Relevé des décisions du maire :

- Décision N° MA-DEC-2017-004 prise par Mr Le Maire relative à la demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive – Caisse d'Epargne.

- Décision N° MA-DEC-2017-005 prise par Mr Le Maire relative à un contrat de prêt de 150 000€ pour financer les investissements 2017.

4 – Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz – Revalorisation 2017:

La redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel (RDOP Gaz) est revalorisée chaque année en fonction de la longueur du réseau de gaz naturel sous domaine public communal à fin 2016 (valeur estimée sur la base du partenariat avec le conseil départemental) et l'évolution de l'index ingénierie. Le montant de l'exercice 2017 RDOP Gaz est de 483€ (475€ en 2016).

Sont soumises au vote du conseil municipal, l'approbation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel 483€ pour 2017 ainsi que l'autorisation donnée à Mr Le Maire d'émettre le titre exécutoire correspondant (recette enregistrée au compte 70323).

Approbation donnée à l'unanimité.

5 – Admission en non valeur-modification:

Mr Le Trésorier de Malemort a informé la Commune que des créances sont irrécouvrables et a demandé leur admission en non-valeur. Vu l'erreur matérielle de la trésorerie sur le montant communiqué 113,10€ au lieu de 133,01€ lors de la délibération N° MA-DEL-217-034 du 26/06/2017, l'admission en non-valeur est de 133,01€.

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition de Mr Le Maire d'admettre en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 133,01€ selon l'état transmis par Mr Le Trésorier de Malemort. Ces dépenses seront imputées au budget primitif 2017 au compte 6541.

Approbation donnée à l'unanimité.

6 – Droit de préemption urbain-DIA parcelle AX 71– vente Roussely :

Vente d'un immeuble situé dans le périmètre de l'hyper bourg 3 rue du Gué de Prach à Varetz soumis à la procédure de consultation systématique du conseil municipal.

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition de Mr Le Maire de ne pas exercer le droit de préemption pour l'immeuble concerné.

Approbation donnée à l'unanimité.

7 – Lotissement Boutot – Projet de convention de rétrocession des équipements communs:

Est soumise au vote du conseil municipal, l'approbation de la convention de rétrocession des équipements communs du lotissement Boutot dans le domaine public communal (cf délibération N°MA-DEL-2016-055 du 03/03/2016 relative au projet d'orientation d'aménagement de la zone Au / terrains Boutot.

Approbation donnée à l'unanimité.

8 – Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural de « Bosredon » :

Par délibération du 8 avril 2016, le conseil municipal a décidé de soumettre à l'enquête publique la demande d'aliénation au profit de Mme Courtioux Nadine d'une partie du chemin situé entre les parcelles B 709, AM 38 et AM 39 située à Bosredon. Lors de l'enquête, des propriétaires riverains de la même famille ont exprimé des demandes ne concernant pas l'objet de l'enquête. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition de suivre l'avis du commissaire

Approbation donnée à l'unanimité.

9 – Règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse – Rentrée 2017:

Les points d'évolution sont les suivants :

- Evolution de la mise en forme, la présentation est déclinée avec les points généraux applicables à tous les temps d'accueil puis la présentation de chaque temps d'accueil.
- Développement de la partie « Sanctions » avec insertion du barème de sanctions suite à des violences physiques envers des agents communaux.
- Actualisation avec l'intégration de l'ACTIVI JEUNES et des accueils de loisirs périscolaires.

Mr Paul Audard demande à ce qu'un bilan des sanctions soit communiqué en conseil municipal.

Est soumise au vote du conseil municipal, l'approbation du règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse.

Approbation donnée à l'unanimité.

10 – Actualisation des tarifs communaux :

Pas d'augmentation par rapport aux tarifs 2016 (délibération N°MA-DEL-2016-077 du 26/08/2016). Est à noter une nouveauté à la médiathèque : demande de collectivités extérieures pour le prêt de livres tous les mois pour un montant de 27€ à l'année.

Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition de ne pas augmenter les tarifs communaux en 2017.

Approbation donnée à l'unanimité.

11 – Accueil de loisirs périscolaires:

Reporté à un prochain conseil municipal.

12 – Ateliers extra-scolaires: tarifs 2017/2018

- Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition de création d'un atelier « baby gym » éducation corporelle des enfants scolarisés en PS et MS de maternelles.

Approbation donnée à l'unanimité.

- Est soumise au vote du conseil municipal, la proposition d'augmenter les tarifs de l'atelier « dance » de 15€.

Approbation donnée par 12 voix pour, 4 abstentions et 1 contre.

13 – Mise à jour du tableau des emplois:

Sont soumises au vote du conseil municipal, les créations de postes statutaires (délai minimal de publication 45 jours entre la création du poste et la nomination de l'agent en tant que stagiaire de la fonction publique territoriale):

Création d'un poste d'adjoint administratif, catégorie C, à temps complet.

Création de 2 postes d'adjoints d'animation, catégorie C, à temps complet.

Approbation donnée à l'unanimité.**14 – Questions diverses :**

- Spectacle de l'accueil de loisirs 01/09/2017 à 18H.

- Boite à livres : donnée par le Lions Clubs et installée par les services techniques.

- Mam'ternantes : inauguration le 01/09/2017.

Fin de séance : 22H20.